

LA FILIÈRE AUTOMOBILE RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT RSE

En 2010, les acteurs de la PFA, Filière Automobile et Mobilités, signaient une charte commune sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE). En 2016, ils réaffirment leur engagement par la signature d'une seconde charte, enrichie des enseignements de ces six dernières années et nourrie du dialogue parties prenantes mis en place en 2015. La filière automobile française s'engage ainsi à partager les bonnes pratiques avec l'ensemble de ses acteurs.

L'objectif est de formaliser la responsabilité de la filière et de diffuser une démarche RSE dans toute la chaîne d'approvisionnement et dans tous les secteurs des entreprises, afin qu'elle devienne un véritable levier de performance et de compétitivité. En reconnaissant les bénéfices de la RSE, la filière se donne aujourd'hui les moyens de pérenniser durablement l'automobile comme un vecteur de performance économique, sociale et environnementale, pour que les générations futures puissent elles aussi profiter pleinement d'une mobilité durable.

Cette charte est organisée autour des six grands volets de la RSE que sont : les droits de l'Homme, les droits du Travail, la Responsabilité sociétale, l'Environnement, l'Ethique de conduite des affaires et la Lutte contre la corruption.

DROITS DE L'HOMME

La filière automobile s'attache à condamner toute atteinte aux droits humains et à la dignité, et à lutter contre les harcèlements.

DROITS DU TRAVAIL

En ligne avec les principes universels du Pacte Mondial adoptés à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les acteurs de la filière automobile qui ont adhéré à ce Pacte, s'engagent à demander à leurs propres fournisseurs d'en respecter les principes :

- Abolition effective du travail des enfants
- Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
- Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Liberté d'association
- Reconnaissance de la formation professionnelle comme un enjeu majeur pour la filière
- Respect du principe d'une juste rétribution du travail, du temps de travail légal et de la santé, sécurité et bien-être au travail

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Les signataires de la charte RSE s'engagent à

- Favoriser les territoires d'implantation
- Favoriser l'intégration de l'automobile dans la société
- Promouvoir la sécurité routière

- Favoriser l'intégration des jeunes dans l'univers automobile
- Participer aux rénovations nécessaires des formations
- Promouvoir les métiers de la filière
- Favoriser l'insertion sociale
- Soutenir des projets éducatifs

ENVIRONNEMENT

La PFA demande à l'ensemble des acteurs de la filière de développer une démarche de prévention des impacts environnementaux de ses activités, en favorisant les moyens de recherche et développement pour mettre au point des produits, des services et des technologies à la fois innovants et plus respectueux de l'environnement.

Elle veillera à ce que l'industrialisation de ces solutions se fasse en optimisant l'empreinte environnementale et que leur diffusion prenne pleinement en compte les différentes étapes du cycle de vie :

- Concevoir les produits et des services adaptés aux défis environnementaux et santé :
 - o Réduire la consommation d'énergie des véhicules afin de limiter l'épuisement des ressources (pétrole, gaz, eau...)
 - o Limiter les émissions polluantes et sonores des véhicules et de leur impact sur la santé pour contribuer à la réduction du bruit urbain et à l'amélioration de la qualité de l'air
 - o Favoriser l'emploi de matières premières secondaires et de produits issus de l'économie circulaire
 - o Réduire les nuisances vibratoires
- Déployer le management environnemental dans l'entreprise et favoriser la communication environnementale

ETHIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Cette signature confirme l'engagement de tous à respecter le droit de la concurrence et le code de performance et de bonnes pratiques relatif à la relation client-fournisseur au sein de la filière automobile, signé le 9 février 2009. Par ailleurs, la filière évalue et pilote de façon responsable les conséquences environnementales, sociales et sociétales des moyens qu'elle met en œuvre et des messages qu'elle élabore, messages établis dans un souci constant de vérification et de sincérité des informations délivrées. Elle s'engage à respecter les principes de la communication écoresponsable en accord avec la charte de l'Union des Annonceurs.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La PFA insiste sur l'absolue nécessité d'agir contre la corruption sous toutes ses formes, extorsion de fonds et pots-de-vin en sensibilisant notamment les différentes parties prenantes aux enjeux et conséquences de ce type de comportement. Elle recommande aux acteurs de la filière de mettre en place, au sein des différentes organisations, les dispositifs nécessaires pour éviter toute situation de conflits entre les intérêts des entreprises et les intérêts personnels des collaborateurs et de leurs proches.

A propos de :

PFA, FILIÈRE AUTOMOBILE ET MOBILITÉS

Organisation d'intérêt collectif, la PFA a pour mission de consolider et développer les 4 000 entreprises, acteurs industriels de l'automobile et du transport routier en France, afin de les renforcer face à la concurrence internationale et aux exigences client et réglementaires toujours plus fortes.

La PFA construit une vision claire des grands enjeux de la filière en matière d'innovation, de réglementations, normes et standards, de compétitivité industrielle, de compétences et emplois. Elle en décline des actions, services et outils afin d'améliorer son efficacité globale ainsi que celle de chacun des maillons qui la compose.

La PFA s'attache en particulier à :

- *Animer la dynamique de l'innovation, moteur de croissance de la filière, en pilotant les programmes prioritaires et en facilitant la collaboration entre les différents acteurs*
- *Être proactive dans les domaines des réglementations, normes et standards, au niveau national et international, pour donner aux entreprises de la filière les meilleures conditions pour se développer*
- *Agir afin que l'industrie automobile, pourvoyeuse de solutions de mobilité, démontre son attractivité*
- *Soutenir le développement des PME et ETI (management, international, performance, mutualisations...) en les accompagnant sur le plan stratégique ainsi que dans leurs démarches opérationnelles*
- *Construire des relations de confiance durable et à améliorer la qualité des relations clients/fournisseurs afin de créer de la valeur pour chacun des acteurs*
- *Anticiper les compétences pour les emplois d'aujourd'hui et de demain, en améliorant l'adéquation entre les besoins et les formations, offrant ainsi de vraies opportunités de développement pour les hommes et femmes et futurs employés de notre industrie.*

www.pfa-auto.fr